



Sinistre non remboursement pour un devis accepté par l'expert

Par **Laugan37**, le **14/11/2015** à **13:28**

J'ai été victime d'un début d'incendie lors de la visite de l'expert il a signé un devis j'ai fait faire les travaux et maintenant l'expert jure que l'incendie est un feu couvant sans flamme et ne me rembourse qu'un forfait de 659 euros

L'assurance ne doit-elle pas au moins me rembourser les travaux effectués suite à l'accord du devis

Est-ce que je peux demander une contre-expertise car il y a des traces de flammes même si je ne les ai pas vues le feu a pris dans une prise électrique et mis le feu au canapé

Quels sont mes recours mon assurance m'ignore pas de réponse aux mails merci